

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : *Système de santé et droit*

2022-2023

Code : S.ER.SO.1104.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : français

Autres compétences linguistiques : anglais (lectures)

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis ...
 Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A5

D. Rôle de Leader : Compétences D2

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences E1 E2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître la structure et l'organisation du système de santé suisse, ses acteurs, ses bases légales et ses principales prestations.
- Connaître les mécanismes d'élaboration du droit suisse et ses applications dans le domaine de la santé.
- Connaître et comprendre différentes approches et définitions de la santé.
- Connaître les besoins en santé de la population susceptible de recevoir des prestations d'ergothérapie ainsi que les déterminants et inégalités sociales de santé.

- Connaître les notions de base du droit des personnes, des patient·es et de la protection de l'adulte et pouvoir appliquer ces notions à des situations simples.
- Connaître les bases légales des assurances sociales pertinentes pour l'exercice de la profession et ses liens avec le droit du travail.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. Santé et système de santé (2 ECTS) 26 périodes

Contenus :

- L'organisation du système de santé : principes, problématiques, acteurs et partage des tâches.
- Définitions et approches de la santé et modèles de prise en charge.
- Les besoins en santé de la population.
- Les déterminants et inégalités sociales de santé (ISS) et sensibilisation aux discriminations.
- Repères statistiques en matière de santé de la population résidant en suisse et du système socio-sanitaire.
- L'aide sociale : aspects normatifs, recours et non recours.

Unité 2. Droit et assurances sociales (3 ECTS) 40 périodes

Contenus :

- Introduction au droit, droits humains et documentation juridique.
- Droit des personnes, protection de l'adulte et droits des patient·es : protection de la vie privée (secret professionnel, applications et limites) ; exercice des droits civils et capacité de discernement, mesures personnelles anticipées (mandat pour cause d'inaptitude, directives anticipées), représentation par les proches, curatelles, placement à des fins d'assistance et obligation de soins ; accès du ou de la patiente au dossier de soins.
- Droit des assurances sociales : LPG+LAPG, LAMal, LAA, LAI, aide sociale, LPC à l'AVS-AI.

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : lectures, vidéos, exercices, quiz. |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

1. Un examen oral par groupe de 4 étudiant·es sur le système de santé d'une durée de 15 min en semaine 6. Temps de préparation de 15 minutes avant la passation. Les questions sont remises aux étudiant·e-s en semaine 51. Chaque groupe prépare toutes les questions mais répond à une question tirée au sort en début d'examen parmi celles qui leur ont été remises.

Les notes sont individuelles en rapport avec la prestation de chaque étudiant·e. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

2. Un examen écrit de droit de deux heures. Les questions sont remises aux étudiant·es à la fin du module.

La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

8. Remarques

En cas d'absentéisme au cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

9. Bibliographie principale

Despland, B. & Ayer, A. (2014). *Parcours de vie en assurances sociales*. Éditions La Sarine.

Lacourse, M.-T. (2018). *Sociologie de la santé* (4^e édition). Chenelière éducation.

Lang, T. (2022). Santé. In D. Fassin (Éd.), *La société qui vient* (pp.669-686). Seuil.

Meier, Ph. (2022) *Droit de la protection de l'adulte* (2^{ème} édition). Schulthess Verlag.

Guillod, O. (2018). *Droit des personnes* (5^{ème} édition). Helbing & Lichtenhahn.

Rossini, S. & Legrand-Germanier, V. (2010). *Le système de santé : politique, assurances, médecine, soins et prévention*. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Warin, P. (2009). Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux. *Lien social et Politiques*, (61), 137–146. <https://doi.org/10.7202/038479ar>

10. Enseignant.e.s

K. Haunreiter, P. De Meyer, F. Leresche, V. Stucki

Nom du/de la responsable de module : V. Stucki

Descriptif validé le :

6 septembre 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser